VILLE DE GENÈVE

Communiqué de presse
du Conseil administratif

À l'attention des médias

7 octobre 2026

Proposition de six crédits destinés au développement du quartier Praille-Acacias-Vernets

Le Conseil administratif propose au Conseil municipal l'ouverture de quatre crédits d'étude et de deux crédits de réalisation pour un montant total de 29'501'000 francs destinés au développement du quartier Praille-Acacias-Vernets sur le territoire de la Ville de Genève.

La transformation progressive du secteur Praille-Acacias-Vernets se poursuivra encore durant plusieurs décennies. Dans ce but, la Ville planifie, construit et aménage depuis plusieurs années déjà, de manière cohérente et coordonnée, les équipements, infrastructures et espaces publics nécessaires pour garantir un cadre de de vie attractif et des espaces publics de qualité y compris pour des projets situés à l'extérieur du périmètre strict du PAV mais étroitement liés à son développement.

Avec ces nouvelles propositions de crédits, le Conseil administratif souhaite poursuivre le développement du secteur Praille-Acacias-Vernets sur son territoire dans une vision d'ensemble, avec notamment :

- Un crédit pour le financement des travaux d'aménagement de la première étape du boulevard urbain et espaces publics associés, à savoir le tronçon des rues François-Dussaud et Lina-Stern situé entre la Route des Acacias et la rue Boissonnas. L'ambition de ce boulevard urbain est de proposer un aménagement qui accorde davantage d'espace et de confort aux mobilités douces et aux transports publics, et qui crée une très large bande plantée et continue côté Vernets / Patinoire, avec des gabarits généreux offrant un volume de terre suffisant pour garantir le bon développement des arbres. Sur ce même tronçon, un crédit pour financer les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement, aujourd'hui en régime unitaire, est également prévu.
- Un crédit pour le financement des études d'aménagement des espaces publics du futur quartier de la Pointe Nord élaborées sur la base du PLQ Pointe Nord. Sur ce secteur, la Ville de Genève participe à la création de ce nouveau quartier en devenir. C'est

pourquoi il est essentiel d'étudier et de proposer des aménagements de qualité pour les nouveaux espaces publics imaginés lors de l'élaboration du PLQ Pointe Nord.

- Un crédit pour le financement des études pour l'aménagement du domaine public de la Ville de Genève sur le PLQ Acacias 1. Le PLQ Acacias 1 a été adopté le 22 novembre 2023. Il est aujourd'hui en force et entre dans une phase de mise en œuvre. La Ville de Genève est déjà propriétaire de 12'000 m² de domaine public du PLQ Acacias 1, et le PLQ prévoit 30'000 m² supplémentaires en cession au domaine public ainsi que des surfaces dédiées à des équipements publics, qui vont nécessiter des études pour l'aménagement du domaine public.

- Un crédit pour le financement des études complémentaires d'aménagement de la voie verte d'agglomération du pont Hans-Wilsdorf jusqu'au viaduc de la Jonction. Pour rappel, en 2023, un mandat d'étude parallèle est organisé par la Ville de Genève pour concevoir un parc linéaire urbain entre le pont Hans-Wilsdorf et le pont de la Jonction. Il s'agit aujourd'hui de poursuivre le travail avec le groupement mandataire retenu et de lancer les études complémentaires nécessaires pour l'aménagement de ce tronçon en pleine mutation et particulièrement complexe et hétérogène en termes de développement.

Contact : Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM)
Mme Marjorie de Chastonay, vice-présidente du Conseil administratif, par l'intermédiaire de M. Marc Moulin, collaborateur personnel : 022 418 20 17 / 076 210 48 16 – marc.moulin@geneve.ch

Autoroute Machilly-Thonon (A412) : la Ville de Genève demande l'arrêt immédiat des travaux

La Ville de Genève et plusieurs communes genevoises franchissent une nouvelle étape dans leur opposition au projet d'autoroute Machilly-Thonon (A412). En complément du recours déposé contre l'autorisation environnementale délivrée par les autorités françaises, elles engagent une procédure de référé-suspension visant à obtenir l'arrêt immédiat des travaux en cours.

Alors que les travaux ont déjà débuté sur le terrain, la Ville de Genève estime qu'il est indispensable d'éviter que des atteintes supplémentaires soient portées à l'environnement avant même que les tribunaux n'aient pu examiner la légalité de l'autorisation environnementale contestée.

La procédure de référé-suspension repose notamment sur des éléments jugés particulièrement préoccupants relevés ci-après. Tout d'abord, les mesures destinées à éviter, réduire ou compenser les atteintes à l'environnement, pourtant indispensables dans le cadre d'un projet de cette ampleur, apparaissent insuffisamment prises en compte dans le dossier d'autorisation. En outre, certaines interventions sur le terrain et modifications du milieu naturel sont intervenues avant même la délivrance de l'autorisation environnementale, soulevant des interrogations quant à l'évaluation réelle des impacts du projet.

Une audience a été fixée au 14 octobre 2026 devant la Cour d'appel de Lyon. Cette procédure d'urgence doit permettre au juge de déterminer rapidement si les travaux peuvent se poursuivre pendant l'instruction du recours principal.

Cette nouvelle démarche s'inscrit dans la continuité des actions engagées par la Ville de Genève contre l'A412, notamment à la suite des critiques émises par le Conseil national de la protection de la nature français à l'encontre du projet.

« Nous sommes confrontés à une situation d'urgence. Des travaux sont en cours alors que la légalité de l'autorisation environnementale est contestée et que des atteintes significatives au milieu naturel sont dénoncées. Le référé-suspension vise précisément à éviter que des dommages potentiellement irréversibles ne soient causés avant que la justice n'ait pu se prononcer. La protection de l'environnement et de la biodiversité exige que toute la lumière soit faite sur ce dossier », déclare Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge de l'environnement.

Contact : Département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL)
M. Alfonso Gomez, Conseiller administratif, en contactant Mme Anne Bonvin Bonfanti, Conseillère de direction, 022 418 22 43 / 079 594 14 92 – anne.bonvin-bonfanti@geneve.ch

La Ville de Genève rejoint la campagne « 10, 100, 1000 villes et territoires des droits humains d'ici 2030 »

Le Conseil administratif de la Ville de Genève a pris la décision d'adhérer à la campagne « 10, 100, 1000 villes et territoires des droits humains d'ici 2030 », lancée en 2022 par le réseau Cités et gouvernements locaux unis (CGLU). Celle-ci a pour objectif de rassembler 1000 gouvernements locaux et régionaux à travers le monde d'ici 2030, afin de renforcer le mouvement des villes et territoires en faveur des droits humains.

L'adhésion à cette campagne vise à mettre en réseau les initiatives locales et à favoriser la solidarité, la coopération et le dialogue entre villes et territoires des différentes régions du monde. Cette initiative entend ainsi accroître la visibilité et la participation des gouvernements locaux et régionaux dans les agendas et mécanismes internationaux relatifs aux droits humains, notamment au sein des Nations Unies. Elle encourage également l'adoption de cadres locaux de référence pour guider l'action publique.

Les villes sont invitées à considérer les droits humains non seulement comme une obligation internationale, mais aussi comme un cadre permettant de répondre aux besoins et aux aspirations des habitantes et habitants dans des domaines tels que la lutte contre les discriminations et les inégalités, le logement, l'accès à l'eau, la santé publique, la sécurité alimentaire et l'éducation. Actuellement, la campagne rassemble 100 membres, dont Amsterdam, Barcelone, Gwangju, Libreville, Montevideo, Rabat, Sao Paulo, Taipei ou Winnipeg, et prévoit des échanges entre les villes participantes.

A travers cette adhésion, la Ville de Genève, historiquement engagée dans la protection des droits humains et hôte de nombreuses organisations actives dans ce domaine, souhaite renforcer ses engagements en la matière, une priorité inscrite dans le programme de législature 2025-2030 du Conseil administratif. Dans un contexte international où les droits humains sont largement mis à mal, celui-ci réaffirme sa conviction que les villes et les

gouvernements locaux ont un rôle important à jouer pour les faire progresser et qu'un mouvement mondial coordonné est essentiel pour faire entendre leur voix au plus haut niveau.

Contact : Service des relations extérieures et de la communication (SREC)
M. Yannick Richter, chargé de l'information du Conseil administratif,
022 418 29 11 / 076 338 43 69 – yannick.richter@geneve.ch